

que vous toucherez à l'ordinaire au terme préfixé. N'abusez point de cette gratification, au contraire prenez de loin vos mesures pour vous mettre en état de faire aisément par vos épargnes les frais d'un nouvel habit, lorsque vous en aurez besoin. Nous avions, suivant que vous nous le marquiez, adressé d'abord le paquet à M. Godo marchand à Troyes pour le faire tenir à Madame Munier marchande à Bar-sur-Aube, mais le commis du bureau a réformé cette adresse, et nous a dit que celle de la dame Munier suffisait parce que le carrosse sans passer par Troyes alloit directement à Bar-sur-Aube. Je finis par vous recommander de vous souvenir de nous dans vos prières et de continuer à bien remplir vos devoirs de religieux. Adieu, toute la famille vous souhaite une parfaite santé, et moi surtout qui suis votre affectionné père.

DE LA MONNOYE.

XVIII

A Paris, le 9 juillet 1725 1.

Votre lettre, mon cher fils, m'a fait beaucoup de plaisir. J'y ai reconnu des sentiments tels qu'un enfant bien né les doit avoir pour un père, et pour une mère qui dans l'occasion n'ont jamais manqué, et ne manqueront jamais de lui donner des marques de leur bonté. J'ai été fort édifié de vous voir inquiet sur ce que vous aviez appris que votre mère bien loin d'être établie étoit toujours dans une extrême langueur, jusque-là qu'elle avoit été attaquée d'une espèce de paralysie qui lui avoit affoibli l'usage de sa langue et de ses mains, en sorte qu'elle ne prononçoit pas librement et qu'elle ne pouvoit presque rien tenir qui ne lui échapât. Par bonheur cela n'a pas duré. Il y a déjà dutempsque ses forces lui sont un peu revenues, et je suis persuadé que hors sa surdité, qui est un mal sans remède, il ne lui seroit peut-être point resté d'indisposition si le tems avoit été plus favorable. Elle n'a pas pourtant laissé de faire ses fonctions avec assez de liberté, et de prendre soin de donner depuis plus d'un mois des nouvelles de sa santé à votre sœur capables de la rassurer. Elle lui a non seulement fait écrire, elle lui a elle-même écrit et vous devez, à l'heure qu'il est, vous et votre sœur être là dessus dans un plein repos. Reste présentement à vous parler de votre pension échue le premier de ce mois. Je suis surpris que vous ne m'en ayiez pas touché un mot. A la vérité on m'a proposé il y a longtems de la part de madame Petitot que si je voulois, lorsque le terme seroit arrivé, compter les dix-huit francs à l'un de messieurs ses fils qui est ici, elle ne manqueroit pas de vous faire tenir pareille somme. J'ai accepté la proposition avec joieⁱ, et j'avois lieu de croire qu'on vous en avoit donné avis. Il y a en effet bien de l'apparence que vous vous attendiez à être payé par cette voie puisque vous ne m'en marquiez aucune pour y pourvoir. Gomme j'étois prest à vous écrire pour vous demander la raison de votre silence sur cet article, ce M. Petitot que je vous ai dit qui étoit ici est venu me trouver et m'a témoigné que si je voulois lui compter les dix-huit francs dont il s'agit, il en écriroit aussitôt à Dijon afin qu'on prît soin de vous en faire tenir tout autant à Auxonne. Je lui comptai cette

ⁱ Charles de La Monnoye était alors à Auxonne;